

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 DECEMBRE 2022

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers : en exercice : 11 présents : 11 votants : 11

L'an deux mil vingt-deux le neuf décembre, le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire** à la mairie de FRESSELINES, sous la présidence de M. Jean-Louis LAVERDANT, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} décembre 2022

Présents : LAVERDANT Jean-Louis, DUGENEST Jean-Claude, Mme COLAS Chantal, ABIAN Vincent, CHEVALLIER Bruno, PENOT Dominique, PINET Franck et TALABAZA Christian, Mr AUZANNE Didier, CHAMBELLANT Nicolas et CZAPNIK Marc.

Absents excusés : Néant

Procurations : Néant

Mme COLAS Chantal a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du PV du 18 Novembre 2022
- ❖ Bâtiments Communaux
- ❖ Personnel Communal
- ❖ Sauvegarde CERIG
- ❖ Revalorisation des tarifs communaux
- ❖ Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement budget 2023
- ❖ Questions diverses

1 – Bardage salle polyvalente

Monsieur le maire présente un devis de la Société LARIVIERE de LIMOGES d'un montant de 2 304.54 € HT soit 2 765.45 € TTC pour le bardage de la Salle Polyvalente. La proposition de la Société LARIVIERE est acceptée à l'unanimité.

2 – Personnel communal

Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps hebdomadaire de travail de Madame Laurence CHEVALLIER, adjoint administratif actuellement à 22/35^{ème} afin de pallier un accroissement permanent de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité une augmentation du temps de travail à compter du 1^{er} mars 2023 pour Madame Laurence CHEVALLIER.

3 – Sauvegarde CERIG

Monsieur le Maire présente un devis de CERIG d'un montant de 1 894,00 € HT soit 2 272,80 € TTC pour la sauvegarde externe du système informatique la mairie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

4 – Revalorisation tarifs communaux

Camping Municipal

M. le Maire rappelle les tarifs actuels du camping municipal et propose d'appliquer les tarifs ci-après à compter du 1^{er} Janvier 2023 :

Redevance par campeur	½ tarif pour les moins de 12 ans	Redevance par installation	Redevance par véhicule	Redevance par camping-car	Branchement électrique	Garage mort	Jeton lave-linge
4,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	7,00 €	6,00 €	2,50 €	3,00 €

- Mobil homes

M. le Maire rappelle les tarifs actuels de location des mobiles homes et propose d'appliquer les tarifs ci-après à compter du 1^{er} Janvier 2023

PERIODE	Semaine Mobil home A - C et D	Semaine Mobil home B	1 nuit	2 nuits	Nuit suppl.
Juillet Août	300,00 €	280,00 €	75,00 €	105,00 €	40,00 €
Septembre à juin	190,00 €	180,00 €	55,00 €	70,00 €	30,00 €

- Cantine

M. le Maire rappelle les tarifs actuels de la cantine scolaire et propose d'appliquer les tarifs ci-après à compter du 1^{er} Janvier 2023 :

Repas Enfants	Repas Adultes
3,60 €	5,00 €

Cimetière

M. le Maire rappelle les tarifs actuels du cimetière et propose d'appliquer les tarifs ci-après à compter du 1^{er} Janvier 2023 (sans changement par rapport à 2022)

Cimetière	Colombarium
50,00 € le m3	580,00 € pour 25 ans

Monsieur le Maire propose de fixer les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente comme indiqué dans le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Salle Polyvalente

Location aux Associations Communales		Location aux Associations Hors Commune	
Manifestations Diverses	Gratuit	Manifestations Diverses par jour	200,00 €

Location aux Particuliers de la Commune		Location aux Particuliers hors Commune	
Salle Complète	110,00 €	Salle Complète	220,00 €
Vin d'Honneur	60,00 €	Vin d'Honneur	120,00 €
Week-end	170,00 €	Week-end	340,00 €

Location pour activités Commerciale	105,00 €	Location aux restaurateurs Hors Commune	200,00 €
Participation période de chauffe	40,00 €	Participation travaux de nettoyage	130,00 €

Une caution de 100 € sera demandée pour tous sauf aux Associations de la Commune.

5 – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement budget 2023

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal, d'engager, de liquider, et de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de donner son autorisation à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2023, les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de celles de 2022.

6 – Questions diverses

1- Tableau du peintre Osterlind : proposition du vendeur 1 200.00 €. Quatre votes contre et cinq abstentions.

Le Conseil Municipal décide de ne pas acheter ce tableau.

2- Colis de Noël : la distribution se fera la semaine 50.

3- Recensement de la population en 2023 : Mme Chantal GALLAND et Mme Nadia LAURENT sont nommées agents recenseurs. Un article paraîtra dans le bulletin municipal afin d'en informer la population.

4- Bibliothèque : le Conseil Municipal réfléchit sur le nom à donner à la bibliothèque municipale de FRESSELINES.

5- SNCF : le Conseil Municipal demande le rétablissement de dessertes fonctionnelles suite à la mise en place de la grille « givre » sur la ligne PARIS – LIMOGES.

6- Plan local d'Urbanisme Intercommunal : un travail d'extension de zones constructibles a été fait et transmis au Cabinet KARTHEO de LIMOGES chargé du dossier.

7- Commission de travaux : elle se réunira pour visiter les locaux libérés par la Compagnie Taïko. Le Conseil Municipal décidera par la suite de leur affectation.

8 – Vœux 2023 : Il est proposé sous réserve des conditions sanitaires, d'organiser une cérémonie de vœux le samedi 21 janvier à 18 h. La population de la commune est invitée à cette cérémonie.

La séance est levée à 22 h

Le Maire
Jean-Louis LAVERDANT